

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. PARIS : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Fléclier, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Avril 1880.

Bulletin politique.

La rentrée des Chambres a eu lieu mardi 20 avril.

Cette session sera très-chargee, mais, en revanche, bien courte, puisqu'à raison des élections de renouvellement des conseils généraux — même ajournées au commencement d'août — elle ne durera guère que trois mois.

La Chambre doit reprendre, de suite, la discussion du tarif général des douanes, seconde, troisième et quatrième sections. Ces débats, qui porteront sur les matières minérales, puis sur les produits manufacturés, enfin sur le régime colonial et les surtaxes d'entrepôt, seront nécessairement longs et ardu.

De plus, il y aura lieu de délibérer en seconde lecture le projet de loi sur le droit de réunion, déjà voté en première lecture en janvier dernier. Le gouvernement et la commission n'ayant pu se mettre d'accord et les incidents si graves qui sont survenus à propos des congrégations ayant grandement compliqué la question, il faut s'attendre, quant à ce projet de loi, à quelque « tirage. »

Au reste, gouvernement et commission ne se sont pas entendus davantage au sujet du projet de loi de MM. Boyssset et Varambon, sur les réformes de la magistrature, lequel doit également venir en discussion.

Si l'on met encore en ligne de compte dans ce programme le projet de M. Paul Bert sur la réorganisation de l'enseignement primaire, et deux ou trois projets de loi d'une certaine importance politique; si l'on ajoute à cela la part de l'imprévu, c'est-à-dire d'incidents orageux qu'il n'est, hélas ! que trop indiqué de prévoir, on arrive à cette conclusion que le budget ne pourra être dé-

libéré que dans une session d'automne, — une session qu'on aurait vraiment tort de qualifier d'extraordinaire.

D'ailleurs, cette part de l'imprévu — plus ou moins prévue — dont nous venons de parler vient de s'augmenter des chances chaque jour grandissantes d'élections anticipées. Si le renouvellement de la Chambre doit se faire au commencement de l'année prochaine et non à la fin de 1881, il y aura lieu forcément de discuter, dans la session d'octobre, le projet de loi électoral de M. Bardoux, relatif au rétablissement du scrutin de liste.

Le ministre de la guerre a essayé l'autre jour de justifier, dans une note communiquée à l'Agence Havas et reproduite, naturellement, avec le plus admirable ensemble par toute la presse officieuse, la mesure qu'il a prise contre une quarantaine de lieutenants-colonels de l'armée territoriale. A en croire le général Farre, la plupart de ces officiers supérieurs ne pouvaient inspirer aucune confiance à leurs soldats, parce qu'ils n'avaient ni connaissances, ni expériences militaires. Ils avaient été choisis uniquement pour des considérations politiques à l'époque où, sous l'influence d'une Assemblée nationale réactionnaire — qui n'en a pas moins fait la République — les monarchistes, et en général les partisans des anciens régimes, étaient tout-puissants.

Qui n'eût pensé, en entendant le ministre de la guerre, qui doit connaître son personnel, argumenter de la sorte, que le plus grand nombre des officiers de la territoriale étaient quelque chose comme les officiers de l'ancienne garde nationale, des bourgeois qui n'avaient jamais brûlé une cartouche, des pékins qui n'avaient jamais vu le feu et qui s'étaient, à grand-peine, initiés aux éléments du métier des armes, en faisant l'exercice dans leur salon sous les ordres de quelque vieux sergent retraité ?

Quelle a donc été notre surprise quand plusieurs journaux ont publié les états de service de quelques-uns de ces officiers généraux ! Comme, par exemple, M. de Montvillant qui, sorti de Saint-Cyr, a fait les

campagnes d'Afrique, d'Italie et de France; de MM. de Rainvilliers, de Pins, de Piolenc, de bien d'autres encore, tous élèves de l'École militaire, tous ayant guerroyé contre les Russes, contre les Autrichiens, contre les Prussiens enfin, et ayant gagné leurs grades et leurs décorations à la pointe de l'épée.

Certes, nous ne doutons pas que les successeurs qu'on leur a donnés ne soient aussi fort méritants; les vaillants officiers ne manquent pas, grâce à Dieu, dans l'armée française. Mais nous doutons qu'ils aient plus de titres à la confiance de leurs soldats que ceux que nous venons de nommer. Nous doutons qu'ils aient plus d'expérience militaire, plus de patriotisme, plus de bravoure que ce marquis de Montebello, dont un journal a rappelé les actions d'éclat; qui, après avoir fait toutes les campagnes du second Empire, fut nommé officier de la Légion-d'Honneur, en 1870, par le général Trochu, avec cette mention : « A pris part à tous les combats livrés sous Paris. » Ce descendant du maréchal Lannes, ce marquis ne s'est-il donc point battu pour la République que le ministre de la guerre croie devoir aujourd'hui le révoquer, et lui ôter le commandement du 41<sup>e</sup> régiment de l'armée territoriale ?

Le général Farre a donné à entendre que ces officiers généraux avaient été investis de leur commandement pour des raisons politiques. C'est leur destitution et non leur nomination qui doit être attribuée à la politique. Si l'on avait eu à leur reprocher quelque infraction à la discipline, quelque manquement à leur devoir professionnel; si l'on avait pu les convaincre de négligence, d'inexpérience, d'ignorance, on l'aurait dit bien haut; on l'aurait constaté avec satisfaction dans les arrêtés qui les révoquent. Non ! Ils sont tout simplement les victimes de la campagne d'épuration que tous nos ministres ont entreprise tour à tour, et menée avec un si brillant succès, tantôt contre l'administration, tantôt contre la magistrature, maintenant contre l'armée, semant partout le trouble, la désaffection, et, ce qui est plus

grave au point de vue des intérêts du pays, la désorganisation.

On enlève tout d'un coup à nos régiments de la territoriale des chefs auxquels ils ont coutume d'obéir; qui connaissent depuis plusieurs années les officiers et les soldats placés sous leurs ordres; et l'on ne songe pas au désarroi qui se produira si, — ce qu'à Dieu ne plaise ! — au moment même où s'opèrent ces changements et où les troupes reçoivent des chefs nouveaux, la France menacée était obligée de faire tête à l'ennemi. On se hâterait sans doute de rappeler ces colonels réactionnaires; car, s'ils ne sont plus dignes de commander quand nous sommes en paix, quand le danger est loin, ils sont toujours assez bons, au jour du péril, pour aller se faire tuer.

Chronique générale.

D'après les dépêches de différents préfets, des comités socialistes sont organisés dans divers départements pour commencer une campagne en faveur de la dissolution de la Chambre. Leur programme est invariablement conçu dans les mêmes termes : Réunion d'un congrès aussitôt la nouvelle Chambre élue pour demander la révision de la Constitution et la suppression du Sénat.

Le rapport de M. Pascal Duprat sur la proposition de loi de M. Ménier tendant à remplacer les octrois par une taxe directe a été distribué à la Chambre.

Conformément aux conclusions de la 17<sup>e</sup> commission d'initiative, le rapport adopte le principe de la proposition. Quant aux moyens d'application, il estime qu'il convient d'écartier toute ingérence de l'Etat et de provoquer l'initiative des conseils municipaux en leur ouvrant la voie par une autorisation spéciale et permanente; mais il n'admet pas qu'il soit possible de laisser aux essais une latitude absolue. Une étude plus

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

LE DOCTEUR JACQUES HERVEY

(Suite.)

A l'apparition du médecin, d'un bond, Adrienne s'était précipitée vers lui. Tout à coup, le souvenir de tout ce qu'elle avait entendu dire de Jacques Hervey lui revint.

— Ah ! dit-elle, vous aussi vous m'avez trompée ! Puis-je donc être protégée par l'amant d'Annette Letellier, par l'amant de madame Fromentin !

Elle voulait que Jacques Hervey la crût innocente, et ne pouvait croire, elle, à l'innocence du médecin !

Celui-ci resta atterré sous cette accusation. Prosper ricana.

— C'est un vilain métier, monsieur, que celui d'écouter aux portes, dit-il; mais il faut s'attendre à tout de la part d'un amoureux de dot : ce n'est pas mademoiselle que vous aimez, ce sont ses quatre cent mille francs !

— Je suis riche ! s'écria Adrienne que cette révélation inattendue comblait d'étonnement; ah ! je devine tout !

Prosper Malicorne s'aperçut qu'il venait de commettre une imprudence.

Tout à coup survint un quatrième personnage. C'était Jean Malicorne.

— Sortez, dit-il à Jacques Hervey, et toi, Adrienne, rentre à la maison.

Le médecin, accablé par ce qu'il venait d'entendre et en proie au plus profond désespoir, s'inclina devant Adrienne et lui dit d'une voix pleine de sanglots :

— Mademoiselle, je vous ai aimée, vous croyant pauvre; vous êtes riche, je me retire. Vous ne me reverrez jamais ! Mais avant de vous dire un éternel adieu, je veux que vous sachiez bien que, malgré la calomnie, je n'ai jamais cessé de vous croire la plus pure des femmes. Hélas ! j'emporte avec moi la douloureuse certitude que la seule femme que j'ai aimée n'a eu confiance ni en ma parole, ni en ma probité, ni en mon honneur. Adieu !

Jacques Hervey disparut.

Ces émotions étaient trop fortes et trop multipliées pour la pauvre Adrienne; elle s'affaissa sur le sol du jardin et s'évanouit.

Quand elle revint à la vie, elle était dans son lit et en proie à une violente crise nerveuse.

Madame Bonnard, qu'on avait envoyé chercher, était assise à son chevet.

Ni Malicorne ni Prosper ne parurent de tout le

reste du jour dans sa chambre.

Seule, Julienne Malicorne vint à six heures s'enquérir des nouvelles de la jeune fille.

— Elle repose, dit la Bonnard, cela ne sera rien.

— Alors il sera inutile de veiller auprès d'elle, dit la vieille avare; tu partiras après dîner, et si demain j'ai besoin de toi, je te le ferai dire.

La Bonnard quitta donc la maison de Malicorne à huit heures du soir. Mais Adrienne était réveillée depuis longtemps, et elle avait eu assez d'influence sur l'esprit de la femme de service pour décider celle-ci à se charger d'une lettre pour Jacques Hervey, qui contenait ces simples mots :

« J'ai toute confiance en vous. » Agissez.

» ADRIENNE. »

En sortant du jardin de Malicorne, Jacques Hervey rentra chez lui; il marchait dans les rues comme un homme ivre, et tous ceux qui le rencontrèrent remarquèrent la profonde altération de ses traits.

Il trouva Andoche Morisset qui l'attendait, anxieux et tremblant.

— Ah ! monsieur, dit le passeur dès qu'il le vit, il eût mieux valu pour vous que vous m'eussiez laissé mourir.

Ces paroles firent oublier à Jacques Hervey qu'il était homme; il redevint médecin aussitôt.

— Qu'avez-vous, mon ami ? demanda-t-il.

Morisset, les larmes aux yeux, lui apprit l'importante découverte qu'il avait faite; il lui raconta dans tous ses détails la promenade qu'ils avaient exécutée, le vendredi précédent, Prosper et Marceline, et l'illusion que celle-ci avait produite sur les personnes cachées derrière les aubiers du val Satan.

Sans les événements qui venaient de se passer chez Malicorne, cette découverte eût comblé de joie l'infortuné médecin. C'était la réhabilitation la plus complète de la femme qu'il aimait; hélas ! il ne pouvait désormais conserver aucun espoir; sa vie était brisée, perdue; il ne lui restait plus qu'à fuir, qu'à quitter Château-Bernard. Prosper Malicorne l'avait bien dit, on l'accuserait de cupidité, et Adrienne elle-même n'avait-elle pas supposé l'existence de cet odieux sentiment dans son cœur, en s'écriant, après avoir appris qu'elle était riche : « Ah ! je devine tout ! »

Le malheureux médecin prenait pour lui les dernières paroles qui étaient sorties de la bouche d'Adrienne.

— Pourquoi êtes-vous venu m'apprendre ces choses ? demanda-t-il à Andoche.

— Pourquoi ? s'écria celui-ci avec une profonde surprise. Mais vous n'aimez donc pas la demoiselle ? Je me suis donc trompé ?

— Brave cœur ! dit le médecin en serrant la main de Morisset.

approfondie, quand le projet aura été renvoyé à une commission ordinaire, fera connaître les systèmes qui pourront être recommandés aux municipalités.

Les « lois existantes » sont celles qui n'existent plus, et celles qui existent véritablement, celles que nous respectons, quoique nous ne les ayons point faites, sont considérées comme lettre morte. S'il n'en était point ainsi, comment pourrait-on tolérer des excitations du genre de celles que voici :

On écrit de Bourg au *Moniteur* :

« M. Madier de Montjau, député, est venu dans notre ville faire une conférence, afin de réunir des fonds pour l'érection de la statue d'Edgar Quinet. Il a profité de cette circonstance pour attaquer non-seulement le cléricisme, mais le christianisme, avec une violence inouïe :

« Aujourd'hui, a-t-il dit, le christianisme ne peut plus donner aux peuples qu'un bruissement et servitude... L'ennemi, ce n'est pas seulement le Jésuite ni les autres religieux, ce sont toutes les robes noires : son vrai nom, c'est le catholicisme.

« L'ennemi, a-t-il ajouté, est dans vos familles ; je tremble pour votre avenir quand je vous vois laisser votre femme se livrer à l'exercice paisible de sa religion. La liberté, est-ce que nous la devons à l'ennemi ? L'égalité, est-ce qu'elle est possible avec des gens qui ont le confessionnal ? Les robes noires partiront. Faites avec moi le serment de ne pas désarmer tant que vous n'aurez pas exterminé l'ennemi que vous savez ! »

Lundi, M. de Freycinet, étant au Palais-Bourbon, s'est rendu dans les appartements du président de la Chambre.

M. Gambetta a adressé au chef du cabinet de très-vifs reproches.

— Pourquoi, lui a-t-il dit, le cabinet actuel, qui a succédé à un cabinet centre gauche après que la Chambre a répudié la politique de ce groupe, favorise-t-il précisément les hommes du centre gauche ?

Exemples :

Il faut un ambassadeur à Londres, on prend M. Léon Say ;

Il faut un ministre plénipotentiaire à Bruxelles, on prend M. John Lemoine ;

A Pesth, on envoie un diplomate de la même couleur, M. de Montebello, qui, par une faveur inouïe, saute des fonctions de premier secrétaire d'ambassade, où il était tout nouveau, à la situation de ministre plénipotentiaire.

Ensuite, les deux hommes d'Etat ont parlé de la dissolution de la Chambre.

M. Gambetta, qui désire l'anticipation des élections générales, a fait valoir les raisons suivantes :

1° Le radicalisme tendant à nous envahir de plus en plus, il devient urgent de consulter le pays pour savoir jusqu'où il veut aller ;

— Eh bien, il faut agir, reprit Andoche ; il faut que ce soir tous ceux qui ont cru voir la demoiselle avec Prosper Malicorne reconnaissent leur erreur.

— Oui, vous avez raison. Bien qu'elle soit perdue pour moi, je dois la défendre, je dois prouver son innocence. Quels sont vos projets, mon cher Morisset ?

— Faites que tous les spectateurs de la promenade de vendredi soir, et bien d'autres encore, — vous, par exemple, — se trouvent réunis à onze heures, cette nuit, derrière les aubiers du val Satan, et laissez-moi agir à ma guise. Vous pouvez vous fier à ma parole ; je réponds du succès.

Andoche Morisset avait un accent de conviction si sincère, que Jacques Hervey eut pleine confiance en lui.

— Soit, mon ami, lui dit-il ; à onze heures, cette nuit, vingt personnes seront à l'endroit désigné.

— Merci, monsieur le docteur, de votre confiance. Je veux prouver que les juges d'Auxerre se sont trompés jadis sur mon compte, et que je ne méritais pas l'indignité dont on m'a flétri.

— A ce soir, mon ami.

— A ce soir, monsieur Hervey.

Le médecin, décidé à quitter le pays dès que l'innocence d'Adrienne serait reconnue, prit le parti de confier ses douleurs et sa résolution à ses amis Laroche, mais avant de se rendre au port Michaud il entra chez Louis Bernard.

2° Etant donnée l'agitation que produit la question religieuse, il est également nécessaire de consulter à ce sujet la volonté des électeurs.

M. de Freycinet a répliqué qu'il n'était pas partisan de la dissolution, que la Chambre avait de nombreux travaux en cours d'étude, particulièrement la question des tarifs douaniers qui ne sera pas résolue à la fin de la présente session.

Il a ajouté qu'à son avis la Chambre actuelle représentait l'opinion du pays, et que, d'ailleurs, selon les renseignements qu'il tenait d'un grand nombre de députés, le projet d'anticiper les élections serait très-mal accueilli. (*Tablettes d'un Spectateur.*)

Nous pouvons affirmer, et ses amis ne nous démentiront pas, que si M. Gambetta a fait lancer l'idée de convoquer les électeurs après le vote du quatrième budget, c'est parce qu'il redoute un échec au mois de janvier pour sa réélection présidentielle.

En face de l'influence sans cesse grandissante de M. Clémenceau et du mécontentement du centre gauche, le chef de l'opportunisme prévoit que si son élection en 1884 dépend de la Chambre actuelle, il n'obtiendra qu'une majorité à peine suffisante et qui le mettra dans l'obligation de quitter le fauteuil. (*Id.*)

Le *Times* publie une analyse de la circulaire adressée par M. de Freycinet aux représentants de la France à l'étranger.

Avant d'aborder en détail diverses questions politiques, le ministre des affaires étrangères s'exprime ainsi :

« Au moment où la confiance du Président de la République m'a investi de la direction des affaires étrangères, j'ai dû porter mon attention sur un certain nombre de négociations spéciales que j'ai trouvées engagées avec les divers cabinets. Je n'avais d'ailleurs pas la pensée, vous le savez déjà, de les aborder dans un esprit différent de celui qui a prévalu depuis plusieurs années dans notre politique extérieure, laquelle est, avant tout, une politique de paix et de conciliation. Je suis trop pénétré des besoins de la France pour vouloir changer, en ce qui me concerne, la ligne tracée à son activité par l'illustre M. Thiers, et je pense que, continuant à se recueillir, elle ne doit songer au passé que pour y puiser d'utiles enseignements.

« Ma tâche a été rendue facile par les bons rapports établis entre les puissances et nous. Je me suis donc appliqué, dès le début, à presser autant qu'il dépendait de moi, dans le sens d'une stricte exécution des traités, la solution amiable des questions pendantes, de manière à écarter partout les causes de rivalité et de conflit. »

La circulaire aborde ensuite avec des développements très-clairs les questions de la Roumanie, du Monténégro, de la Grèce et de la Bulgarie, ainsi que l'affaire Hartmann et les décrets du 29 mars qui intéressent plus particulièrement la France.

— Je viens vous adresser une prière, monsieur, lui dit-il.

— Parlez, monsieur.

— C'est de réunir vos amis ce soir et de vous trouver avec eux à l'heure et à l'endroit où vous étiez vendredi dernier.

— C'est facile. Mais qu'espérez-vous de cela ?

— La découverte de la vérité.

— J'en serai presque aussi heureux que vous.

— Ne craignez pas d'amener des témoins ; plus le nombre en sera grand, plus la réparation sera éclatante.

— Rien ne pouvait m'être plus agréable que cette mission, et si le résultat que vous espérez se réalise, plus d'un ici seront couverts de confusion. Du reste, monsieur, il se fait, depuis tantôt, parmi les cœurs honnêtes, une réaction favorable à mademoiselle Adrienne. La conduite de madame Laroche ce matin, à la messe, a suscité bien des doutes, et moi-même je me demande si je n'ai pas été le jouet d'une fatale illusion.

— Qu'a donc fait madame Laroche ? demanda Jacques Hervey.

Louis Bernard lui apprit la scène de l'église et la généreuse action de madame Laroche.

— Ah ! s'écria le médecin, voilà qui console de bien des douleurs !

Il quitta Louis Bernard et se rendit immédiatement au port Michaud.

En ce qui concerne la Roumanie, la circulaire constate que le gouvernement français a reconnu l'indépendance de cette principauté, parce qu'il était convaincu que celle-ci ne pouvait pas faire, pour obéir aux stipulations du traité de Berlin, de plus grandes concessions.

Le ministre des affaires étrangères laisse espérer un prompt arrangement de la question grecque. Les seuls obstacles à la mise à exécution du projet présenté par le gouvernement anglais et relatif à la nomination d'une commission internationale et technique chargée de procéder sur place à la délimitation des frontières, consistent dans la nécessité où se trouve le cabinet de Londres de préparer une entente avec la Porte pour établir les conditions dans lesquelles les opérations de cette commission pourraient s'effectuer. Mais M. de Freycinet est convaincu que les obstacles seront prochainement surmontés.

La modification apportée au traité de Berlin, en ce qui concerne le Monténégro, sera bientôt ratifiée par les puissances.

En Egypte, il est indispensable de songer à une liquidation de la situation financière, avant de procéder à la réorganisation de ce pays.

Parlant de l'affaire Hartmann, la circulaire déclare que le malentendu regrettable qui est survenu avec le prince Orloff a été reconnu par ce dernier, et que de son côté le gouvernement français fait tout son possible pour expliquer au gouvernement russe les raisons puisées exclusivement dans l'ordre judiciaire qui ont motivé la libération de Hartmann. Le ministre des affaires étrangères espère que ces efforts auront conduit à une appréciation plus calme des faits l'opinion publique de ce grand pays dont l'amitié est précieuse à la France.

Relativement aux décrets du 29 mars, M. de Freycinet affirme que ces décrets n'affectent en aucune façon la situation des missionnaires à l'étranger et la protection dont les couvre le gouvernement français.

## Chronique militaire.

LE PRYTAÑEE DE LA FLECHE.

L'*Echo du Loir* publie l'information suivante :

« Nous sommes en mesure d'annoncer que toute inquiétude a disparu — pour le moment du moins — en ce qui concerne le Prytanée. »

« Parmi la population de la ville, intéressée à tous les points de vue au maintien de cet établissement, parmi les fonctionnaires de l'Ecole, on s'est ému, à bon droit, de la décision prise par le Comité de l'Infanterie, décision, — cela est aujourd'hui hors de doute, — absolument défavorable à notre vieille et illustre maison militaire. »

« Mais ce comité n'est pas consultatif, et il n'y a pas, pour le ministre, obligation de faire passer immédiatement dans le domaine de la pratique les avis qui lui sont donnés. Or, nous savons que M. le général

M. et madame Laroche se promenaient dans leur jardin.

— Ah ! madame, dit Hervey en s'adressant à la femme de son ami, combien vous avez été bonne, pleine de délicatesse et de dévouement ce matin ! Quelles expressions pourront vous peindre mes remerciements et ma reconnaissance !

— Que voulez-vous dire, mon cher docteur ?

— Avez-vous donc oublié votre généreuse action à l'égard d'une fille infortunée que la malignité publique flétrissait ?

— Ah ! vous voulez parler de mademoiselle Adrienne !... mais en quoi...

Elle s'arrêta tout à coup et reprit après un instant de réflexion :

— Oh ! c'est un trait de lumière ! Je comprends maintenant ! Vous êtes le personnage mystérieux qui occupait sa pensée, celui qu'elle craignait de trouver parmi ses accusateurs. Mais elle vous aime, cette ravissante fille !

— Hélas ! soupira Hervey, je le croyais ; l'illusion s'est envolée.

— Que dites-vous là, docteur ?

— La vérité, madame.

M. Laroche prit la parole.

— C'est à la fois un roman et un drame que tout cela. Rentrons à la maison, et tâchons d'éclaircir cette affaire.

(A suivre.)

ARMAND LAPOINTE.

Farre songe à améliorer et nullement à détruire une maison que ses souvenirs et ses services rendent si justement chère à l'armée.

« Que les élèves — qui n'ont point ignoré les menaces aujourd'hui conjurées — travaillent avec plus d'ardeur que jamais de La Flèche leur bonne conduite, leurs courageux efforts et, l'année finie, leurs succès ; qu'ils viennent ainsi en aide aux dispositions favorables de M. le ministre de la guerre, et le Prytanée n'aura plus rien à craindre. Ils ont un peu entre leurs mains — grand honneur si, comme nous l'espérons, ils savent le comprendre — le sort de cette maison où ils sont élevés, le sort fourni à l'armée tant de braves et distingués officiers, et que M. le général Fay, pour n'en citer qu'un, revoyait avec une joie intime il y a quelques jours. »

Nous souhaitons que l'information de l'*Echo* soit exacte ; et nous ne pouvons qu'appuyer les conseils qu'il donne aux élèves de la maison menacée.

M. le ministre de la guerre a décidé la suppression du stage dans les différentes armes imposé aux officiers d'état-major. Tous les lieutenants d'état-major, tous les officiers sortis de l'Ecole supérieure avec le brevet, qui faisaient le stage destiné à les initier plus complètement aux détails des troupes de chaque arme, devront rejoindre le régiment auquel ils comptent.

Le ministre de la guerre vient de communiquer aux commandants de corps d'armée une décision par laquelle il les autorise à accorder des ajournements aux hommes qui font partie de l'appel du printemps, et, dans certaines armes, à l'appel suivant.

Les réservistes convoqués qui désirent profiter de ces autorisations, soit en réajournant leur ajournement ou en demandant à devancer l'appel pour accomplir leur période d'instruction, doivent remettre à la gendarmerie, autant que possible avant la date de la convocation, une demande motivée que le commandant de la brigade remettra au commandant de recrutement, en y joignant son appréciation sur l'opportunité de l'ajournement.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le général de Galliffet est arrivé ce matin à l'Ecole de cavalerie.

Dans cette nouvelle visite, le commandant du 9<sup>e</sup> corps d'armée était accompagné d'un autre général.

Parmi les nominations de suppléants de juges de paix, que nous apporte l'*Officiel*, nous remarquons la suivante :

M. Salmon, notaire, est nommé suppléant à Doué, en remplacement de M. Guionis, décédé.

Nous lisons dans le *Journal de Châteaugontier* :

« Trois familles de Bohémiens, se composant de seize personnes, avaient établi leurs campements près de la maison du garde-barrière de la route de Sablé. La police les avait autorisées à séjourner en notre ville, mais, jeudi soir, à la suite de quelques plaintes dressées contre eux, elle s'est vue forcée de les renvoyer. »

« Ces individus, en effet, parcourent en ce moment notre contrée et prétendent occuper des chaudrons. A cet effet, ils entrent chez les habitants ; inspectent ces ustensiles de ménage, et, par un moyen connu d'eux seuls, les détériorent et les réparent moyennant un prix exorbitant. »

« Cette troupe, composée de gens des deux sexes, excelle dans l'art de mendier et se fait délivrer des vivres ou des objets nécessaires sous le coup de la crainte. Nous ne saurions donc trop répéter que c'est un fléau pour les villes où ces nomades se transportent, et surtout pour les campagnes. »

Ces jours derniers, les mêmes Bohémiens se tenaient aux alentours de Saumur.

TOURS.

Nous croyons savoir que l'instruction de l'affaire de la rue du Plessis, à Sainte-Anne,

# L. LE BRAS BANQUIER

## La Maison se charge :

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.
2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.
3. L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.
4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.
5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.
6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.
7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.
8. Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur. On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS** rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIERE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Compagnet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BONNEL, née Carbonnelly, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvais digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PUYCLET, instituteur à Cheyssoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 avril 1880.

Notre marché, par lui-même, est excellent, très-conflant et très-ferme. Seulement, il est impossible qu'il échappe d'une manière complète au contre-coup des faits qui peuvent se produire à Berlin.

Notre 5 0/0 maintient avec vigueur le cours de 119. L'italien et le Florin d'Autriche sont à des cours d'attente. Le premier fait 84.10 et 84.15; le second est à 75. La reprise sur ces titres ne tardera pas à s'accroître.

Les capitaux de placement s'empressent autour des valeurs de crédit. Nous en avons la preuve dans la bonne tenue du Crédit lyonnais, de la Banque d'escompte.

L'obligation de la Banque Hypothécaire de France sur laquelle un tirage va avoir lieu le 10 mai prochain est demandée à 475.

Il y a également de bons achats sur l'obligation de la Banque Hypothécaire de Suède à 461.25.

Les actions de la Société des Immeubles de Paris provoquent un mouvement considérable de souscription justifié à la fois par la sécurité du titre, l'élevation probable ou plutôt certaine de revenu et l'attribution au souscripteur d'une prime de 500 francs représentée par un bon de l'assurance financière.

## L'Hypothèque Foncière.

C'est le 25 avril qu'a lieu l'émission des actions nouvelles de l'Hypothèque foncière. Ainsi que nous l'avons dit, cette affaire, constituée l'an dernier, a donné pour cinq mois d'exercice un dividende qui représente un revenu annuel de 16 0/0. Si ce résultat a pu être obtenu en pleine période d'organisation, on est fondé à croire que maintenant que tous les services sont admirablement installés on arrivera facilement à des produits plus brillants encore.

L'augmentation du capital est un gage de sécurité de plus pour les assurés. On sait que la matière assurable est immense. Si l'Hypothèque foncière arrivait à assurer la dixième partie de la dette hypothécaire de la France, elle réaliserait un bénéfice annuel de deux millions et demi de francs pour un capital social de dix millions de francs.

Il est bon de faire remarquer que cette société est la seule qui assure le remboursement des prêts hypothécaires des fermages et des loyers; bien qu'elle n'ait pas de monopole, la priorité peut être considérée comme un avantage très-sérieux dont une administration aussi honorable qu'habile doit retirer de grands bénéfices.

La progression rapide des opérations de l'Hypothèque foncière exige une augmentation immédiate du capital pour la création de nouveaux titres émis à 725 francs, cours normal des actions anciennes.

La prime de 225 francs est justifiée par l'excellente situation présente autant que par les brillantes prévisions de l'avenir. Il est bon de faire remarquer que cette prime de 225 francs ne devient pas le bénéfice de banquiers intermédiaires; déduction faite des frais d'émission, elle sert à constituer une réserve spéciale au grand profit des assurés et des actionnaires.

Les conditions de la souscription sont très-favorables à l'épargne : le prix net à verser est de 350 francs dont 50 francs en souscrivant et les 300 autres francs en trois versements égaux de 100 francs les 15 mai, 15 juin et 15 juillet, et un escompte de 5 pour cent l'an sera fait pour tous les versements anticipés.

Les demandes affluent déjà au siège de la société l'Hypothèque foncière, en son hôtel, 46, rue Laflitte, à Paris, sans attendre l'ouverture officielle de l'émission; on peut s'attendre à un grand succès de souscription.

MM. TOURRIER PÈRE et FILS et M. TOURRIER CHARRAS - Mécaniciens - Dendront à domicile.  
Sur demande, M. et M<sup>me</sup> TOURRIER se rendront à domicile.  
les Indigents.  
Consultations et opérations gratuites pour les Indigents.  
Sous généraux de la bouche.  
Cabinet de Prothèse dentaire ouvert de 9 heures du matin à 6 heures du soir, Hôtel Budan, jusqu'au mercredi 28 leurs soins.  
dite à toutes personnes qui réclameront sont arrivés dans cette localité pour répondre à la ville de Saumur et des environs, qu'ils ont l'honneur d'informer les habitants de la ville de Saumur, de Paris.  
MM. TOURRIER PÈRE et FILS et M. TOURRIER CHARRAS - Mécaniciens - Dendront à domicile.

généralement connu sous le sobriquet expressif de *Boit-sans-soif*.

Cet homme était né on ne sait où. A l'âge de quatorze ans, il avait été recueilli par un boucher; puis, le boucher ayant été ruiné à la suite d'un vol, il entreprit le métier de lutteur et emmena le petit Latreille avec lui. Il avait une baraque-voiture que traînait un maigre cheval.

En 1852, le boucher-lutteur se cassa les reins en voulant soulever une charrette chargée de moellons et mourut peu de jours après.

Le jeune Latreille hérita de la voiture et devint entrepreneur de spectacles forains.

Il organisa une petite troupe, composée d'un Savoyard qui jouait de l'orgue, d'une fille à trois jambes qu'il avait trouvée dans le Dauphiné, et d'un Italien sans bras qui jouait de l'accordéon avec les doigts de pieds.

Il parcourut ainsi une partie de la France et de la Belgique. Puis, à Dijon, il s'enamoura d'une fille d'auberge et l'épousa.

Sa nouvelle compagne, d'une physionomie fort agréable, tenait le bureau des billets et ne nuisait pas à la recette, au contraire.

Cela dura de la sorte pendant quelques années. Les affaires prospéraient. Mais un jour, M<sup>me</sup> Latreille abandonna son mari pour suivre un écuyer de cirque Bourgeois, lequel cirque parcourait alors le midi de la France.

Ce fut là pour l'époux délaissé un coup terrible. Le découragement le prit. Cheval, voiture, fille à trois jambes et musicien sans bras, il céda le tout à l'aéronaute Grillon, qui, s'étant cassé les deux cuisses dans une ascension à Tarbes, était obligé de demander du pain à un autre genre d'industrie. Latreille revint à Paris et, taciturne, chagrin, il commença, par sa vie de désordres, à mériter le sobriquet de *Boit-sans-soif*.

Son existence devint dès lors une odyssée à la fois burlesque et douloureuse. Il n'était ni lutteur, ni chanteur, ni escamoteur, et il pratiquait alternativement ces trois métiers, aujourd'hui hercule à la foire du Trône, demain faisant des tours de passe-passe sur les boulevards extérieurs, un autre jour chantant des romances en s'accompagnant sur une guitare dont il ne savait pas jouer.

Il y a cinq ou six ans, *Boit-sans-soif* s'associa avec *Euphrasie l'amputée*, cette femme dont nous avons déjà parlé et que tout le monde a pu voir dans les rues de Neuilly, assise sur une petite charrette traînée par un âne. Elle n'avait ni bras ni jambes; rien que le tronc, mais sur ce tronc une tête charmante, avec de longs cheveux noirs bien lissés, et un visage joyeux, gracieux, rayonnant!

L'association donnait d'excellents résultats. *Boit-sans-soif* conduisait l'âne et ramassait les sous. Son sort fit des jaloux, et un nommé Cambrunai, qui faisait l'aveugle sans l'être, lui enleva la belle amputée.

Le pauvre *Boit-sans-soif* but davantage sans oublier son nouveau chagrin; puis, n'ayant pas l'énergie nécessaire pour entreprendre autre chose, il se laissa aller de plus en plus, vivant au jour le jour, mendiant, chantant, grappillant par-ci par-là. Il avait à la cité Philippe un cabinet de quatre francs, qu'il avait beaucoup de peine à payer, à cause du marchand de vins qui lui prenait tous ses sous. Il est mort à l'âge de cinquante-sept ans. On lui en aurait donné quatre-vingts.

Dans un restaurant en renom, un jeune homme venait de dîner. On apporta la note; le jeune homme constata une erreur de 9 fr. à son préjudice :

— Eh! dites donc, garçon, que vient faire là ce perdreau aux truffes côté 9 fr.? c'est un intrus, ce perdreau aux truffes; vous ne m'avez pas servi de perdreau aux truffes!

— Je vais vous dire, monsieur, fit le garçon avec un sourire qu'il s'efforçait de rendre aimable et fin, voici déjà plusieurs fois que monsieur vient dîner ici, et j'avais remarqué que monsieur ne vérifiait jamais l'addition.

— Et alors?...  
— Et alors je me suis permis... pour donner une petite leçon à monsieur... C'est dans l'intérêt de monsieur!...

Sur le boulevard :  
— Et que fait votre fils ?  
— Il est attaché en qualité de caissier à un maison de banque.

— Attaché?... Tiens! on les attache donc, maintenant?... Eh bien! c'est plus prudent!

Un commis voyageur, se présentant à la porte d'un omnibus :  
— Est-ce que l'Arche de Noé est déjà pleine ?

Voix de l'intérieur : — Non, entrez, il n'y manque plus qu'un dindon!

est terminée et qu'elle sera prochainement soumise à la chambre des mises en accusation. Si la chambre venait à rendre un arrêt de renvoi devant la cour d'assises, l'accusé serait, dit-on, défendu par le célèbre avocat, M. Lachaud.

Nos lecteurs ont encore présents à la mémoire les horribles détails de l'affaire Jamain (assassinat et vol), jugée dernièrement par la cour d'assises d'Indre-et-Loire et qui s'était terminée par une condamnation à mort.

Ce jugement ayant été annulé, par suite de l'omission d'une formalité exigée par la loi, Jamain a été renvoyé, par arrêt de la cour de cassation, devant la cour d'assises du Loiret.

Les débats ont eu lieu lundi.

Le jury a rendu un verdict affirmatif et a accordé à l'accusé le bénéfice des circonstances atténuantes.

En conséquence de ce verdict, la cour a condamné Jamain aux travaux forcés à perpétuité.

## POITIERS.

M. Granet, préfet de la Vienne, le maire de Poitiers et M. Salomon, député, ont été reçus par le ministre des finances. Il s'agit d'établir à Poitiers une manufacture de tabacs. Nous croyons savoir que le ministre des finances est favorable à cette création.

Un propriétaire de 62 ans, qui habitait Poitiers depuis quelques années, s'est précipité avant-hier d'une fenêtre du troisième étage, rue des Filles-Saint-François. Il souffrait depuis longtemps et l'on suppose que c'est sous l'influence d'un accès de fièvre chaude qu'il a mis à exécution ce funeste projet. Il est tombé la tête la première; la mort a été instantanée.

## Faits divers.

M<sup>me</sup> Sarah Bernhardt, sociétaire de la Comédie-Française, irritée des critiques dont elle a été l'objet dans un de ses rôles, accuse M. Perrin, administrateur du Théâtre-Français, de ne pas le lui avoir laissé répéter suffisamment, et, après avoir donné brusquement sa démission de sociétaire, vient de partir pour le Havre. Grande émotion dans le monde des théâtres. On parle d'un procès que la Comédie-Française intenterait à l'actrice fugitive.

Un touriste bien étrange va prochainement arriver à Paris. C'est un Suédois, qui, dédaignant les chemins de fer, a entrepris en Europe un voyage circulaire dans un véhicule attelé de trois vigoureux chiens irlandais. Il vient d'arriver de Stockholm à Berlin, et a l'intention de visiter Paris, Vienne, la Suisse, l'Italie et l'Angleterre, toujours traîné par ses chiens. De Londres, il rentrera à Stockholm; la durée de toute sa tournée est fixée à six mois. Sa voiture de voyage a une construction spéciale, conforme à l'attelage; pour le cas où l'un de ses coursiers tomberait malade, le voyageur en a laissé trois de rechange à Hambourg.

Ce touriste singulier est un homme déjà âgé, parlant couramment plusieurs langues.

L'abbé X... a pour camarade de collège un des plus fougueux républicains de l'extrême gauche, avec lequel il n'a cessé d'entretenir des relations.

L'autre jour, les deux amis se rencontrèrent non loin du Palais-Bourbon. On cause, puis, tout à coup, serrant la main du pré-

— Je le quitte, fait le député. J'aperçois qui arrivent là-bas trois ou quatre de mes plus terribles collègues. Qu'est-ce que je leur répondrais s'ils s'avisait de me demander ce que je suis en train de dire à un calotin ?

— Bon, réplique l'abbé en souriant, tu leur répondrais que tu es en train de choisir les futurs otages!

## LE PÈRE BOIT-SANS-SOIF.

Le nommé Latreille, une des notoriétés du monde des saltimbanques et des pitres forains, vient de mourir rue de Meaux, à la Villette, où il habitait la cité Philippe depuis plus de vingt ans. Il était

